



**Écluses démontées, berges reprofilées en vue d'une « remise à l'état naturel » du canal ? Grogne sur l'Aulne. Beaucoup de bruit pour rien, selon le président du comité de bassin.**

Turbulences sur le canal de Nantes à Brest. « **On rend les écluses responsables de la pollution. Les vrais responsables se frottent les mains** », tempête un collectif d'associations en invitant à manifester, samedi 24, à Cléden-Poher.

Afin, explique-t-il, de défendre un patrimoine menacé. Par quoi ? Par une directive cadre européenne.

Dans son souci de voir la qualité des eaux de rivières restaurée chez ses membres, l'Europe encourage à la réflexion afin de parvenir à ce « **bon état écologique** » recherché.

Date-butoir : 2015. À l'Ouest, le comité de bassin Loire-Bretagne est maître de la manoeuvre. Une sorte de bras articulé de l'Europe, qui a pris l'initiative d'une étude, au terme de laquelle l'hypothèse d'un « **retour à l'état naturel** » du canal, sur l'Aulne, a paru ne pas être exclue. De quoi provoquer une terrible onde de choc, de Port-Launay à Carhaix. Sans fondement, après enquête.

### **Monument historique**

Ouvrages d'art (écluses, déversoirs, pertuis) démolis ; berges reprofilées ; chemins de halage détruits... Des associations et des élus

locaux envisagent pourtant le pire.

«

***Le canal doit rester un canal*** »,

plaide Richard Ferrand, conseiller général PS du Finistère et président du Smata, un syndicat d'aménagement touristique basé à Châteauneuf-du-Faou.

« **Cette voie d'eau,**

dit-il,

**est un monument historique, un patrimoine paysager de première importance, un lieu de vie ouvert à de multiples usages**

(pêche, randonnée, navigation)

**. À ce titre, il doit bénéficier d'une dérogation.**

»

**Même son de cloche du côté du Comité des canaux bretons et du collectif d'associations précité, qui met aussi en avant le coût estimé d'un éventuel retour à l'état naturel (4,5 millions d'euros de travaux) et s'en prend aux présidents des « fédés**

**» de pêche du Finistère et du Morbihan, favorables à l'hypothèse redoutée.**

Yves Landrein, le premier nommé, ancien président d'Eau et Rivières, s'insurge. « ***Je ne suis pas un ayatollah. Je ne découvre pas cette problématique-là.*** » Il enchaîne, arguments en main : « ***Le canal, biologiquement, est une entité variée, d'un bout à l'autre. Pas une simple 'masse d'eau***

***au sens où l'entend Bruxelles.***

***Le Comité de bassin se trompe un peu en considérant les choses de façon technocratique.***» Gênante pour faciliter le retour à une

bonne qualité des eaux, la canalisation ?

«

***C'est un facteur aggravant. Une rivière vive possède un fort***

***pouvoir d'auto-épuration.***

***Les vingt-huit barrages sur l'Aulne réduisent les capacités auto-épuratives du milieu. Le débat se situe là : faut-il conserver le canal tel qu'il est, avec les perturbations que cela engendre, notamment pour les saumons et les poissons migrateurs ?***

»

Mais,

**« jamais rien ne s'opposera à la présence de pêcheurs et de randonneurs.**

**Il faut raison garder.** » Mot de la fin pour Ambroise Guellec, président du comité de bassin Loire-Bretagne. «

**Beaucoup de bruit pour rien. Affaire fabriquée à l'approche des élections »**,

commente-t-il, jugeant même que

**« les interventions un peu véhémentes du président de la Région et l'agitation de quelques élus locaux ne correspondent à rien. »**

**Alors, interprétation caricaturale d'un avis de technocrates ? Ce qui est sûr, c'est qu'Ambroise Guellec s'en remettra totalement à celui que doit lui formuler l'Établissement public territorial de bassin, nouvelle institution qu'est en train de créer Pierre Maille, président (PS) du Conseil général du Finistère. « À lui de nous suggérer la manière de reconquérir la qualité de l'eau de l'Aulne », dit l'élu bigouden, sans**

**imaginer un seul instant que les préconisations attendues pourraient aller dans le sens d'un retour à l'état naturel du canal, comme il y a deux siècles.**

**À titre personnel, lui-même y est hostile. Il le redira, le 30 novembre, à la prochaine réunion du comité de bassin.**